

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 05977

Numéro SIREN : 421 194 077

Nom ou dénomination : AABAM

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt 43302

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

par le Président



AABAM

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	115 008	56 662	58 346	45 805	12 541
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	7 400		7 400	7 400	
Créances rattachées à des participations	81 578	81 578		32 728	- 32 728
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 090		3 090	3 090	
TOTAL (I)	207 077	138 240	68 836	89 023	- 20 187
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	37 540		37 540	62 807	- 25 267
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	11 527		11 527	16 719	- 5 192
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 589		20 589	1 169	19 420
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	603 257		603 257	465 289	137 968
Charges constatées d'avance	4 058		4 058	816	3 242
TOTAL (II)	676 971		676 971	546 799	130 172
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	884 048	138 240	745 807	635 822	109 985

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : Euros)	50 000	50 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	5 000	5 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	98 693	148 693	- 50 000
Report à nouveau	-6 921		- 6 921
Résultat de l'exercice	153 753	-6 921	160 674
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	300 524	196 771	103 753
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	298 614	310 365	- 11 751
. Découverts, concours bancaires	35		35
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	25 000		25 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 875	102 617	- 11 742
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	6 623	3 295	3 328
. Organismes sociaux	7 894	3 195	4 699
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 641		2 641
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 985	19 284	- 6 299
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	617	295	322
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	445 283	439 051	6 232
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	745 807	635 822	109 985

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

pour le Président

AABAM

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	1 061		1 061	1 300	- 239
Production vendue biens					-18,38
Production vendue services	378 836		378 836	458 477	- 79 641
Chiffres d'affaires Nets	379 897		379 897	459 777	-17,37
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues			203 818	3 000	200 818
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			200	29 972	- 29 772
Autres produits			197	1 910	- 1 713
Total des produits d'exploitation			584 112	494 660	89 452
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 061	1 200	- 139
Variation de stock (marchandises)					-11,58
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements					
Autres achats et charges externes			327 368	431 900	- 104 532
Impôts, taxes et versements assimilés			2 376	2 273	103
Salaires et traitements			32 271	20 315	11 956
Charges sociales			12 497	9 579	2 918
Dotations aux amortissements sur immobilisations			17 685	17 817	- 132
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			699	326	373
Total des charges d'exploitation			393 955	483 409	- 89 454
RESULTAT EXPLOITATION			190 156	11 251	178 905
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés			1 451	1 448	3
Reprises sur provisions et transferts de charges			9 822		9 822
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers			11 272	1 448	9 824
Dotations financières aux amortissements et provisions				30 000	- 30 000
Intérêts et charges assimilées			796	647	149
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières			796	30 647	- 29 851
RESULTAT FINANCIER			10 477	-29 199	39 676
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			200 633	-17 949	218 582

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		40 000	- 40 000	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels		40 000	- 40 000	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	44 239		44 239	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		28 973	- 28 973	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	44 239	28 973	15 266	52,69
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-44 239	11 027	- 55 266	-501,19
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	2 641		2 641	N/S
Total des Produits	595 384	536 107	59 277	11,06
Total des charges	441 631	543 029	- 101 398	-18,67
RESULTAT NET	153 753	-6 921	160 674	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

pour le Président

AABAM

Annexes

Annexes

AABAM**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 745 807,48 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 153 753,06 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/06/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AABAM

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

2.1.1 - Avec Impact sur l'activité de l'entreprise et chiffrage possible et fiable et sans incertitude significative sur la capacité à poursuivre l'exploitation

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, a eu des impacts significatifs sur notre activité à partir de 1er janvier 2020. Ces impacts ont continué sur 2021 et sont présentés par nature d'évènement et leurs conséquences sur les postes du bilan et/ou du compte de résultat :

. Baisse du chiffre d'affaires réalisé en 2021 par rapport à 2020

Le chiffre d'affaires 2021 s'est établi à 379 887 euros contre 459 777 euros en 2020 et 1 133 445 euros en 2019

La société AABAM a bénéficié de versement de fonds de solidarité et d'aide aux coûts fixes pour sauvegarder sa situation financière

La société AABAM a activé également de mesures de chômage partiel sur 2021 pour faire face à sa baisse d'activité

AABAM

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

La société AABAM a consenti un abandon de compte courant de 44 000 en date du 07 décembre 2021 à la société AABAM IMMOBILIER avec une clause de retour à meilleure fortune

AABAM

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif Immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 207 077 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	84 782	30 226		115 008
Immobilisations financières	134 618	1 451	44 000	92 068
TOTAL	219 400	31 677	44 000	207 077

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 138 240 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	38 977	17 685		56 662
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	91 400		9 822	81 578
TOTAL	130 377	17 685	9 822	138 240

3.1.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	74 999	48 499	26 500	de 4 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	7 425	6 248	1 176	de 2 à 4 ans
Mobilier	32 584	1 914	30 670	Non amortiss.
TOTAL	115 008	56 662	58 346	

3.2 - Etat des créances = 158 382 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	84 668		84 668
Actif circulant & charges d'avance	73 714	73 714	
TOTAL	158 382	73 714	84 668

AABAM**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 20 589 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	20 589
Disponibilités	
TOTAL	20 589

3.4 - Charges constatées d'avance = 4 058 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AABAM

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 50 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	100,00	50 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	100,00	50 000

4.2 - Etat des dettes = 445 283 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	298 649	11 995	286 653	
Dettes financières diverses	25 000	25 000		
Fournisseurs	90 875	90 875		
Dettes fiscales & sociales	30 759	30 759		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	445 283	158 630	286 653	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 13 061 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	35
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 730
Dettes fiscales & sociales	10 296
Autres dettes	
TOTAL	13 061

AABAM**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 379 897 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 061	0,28 %
Prestations de services	374 328	98,53 %
Produits des activités annexes	4 508	1,19 %
TOTAL	379 897	100,00 %

AABAM

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 20 589 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	20 589
Etat produits a recevoir(448700000)	20 589
TOTAL	20 589

8.2 - Charges constatées d'avance = 4 058 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000000)	4 058
TOTAL	4 058

8.3 - Charges à payer = 13 061 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	35
Banques interets courus a payer(518600000)	35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 730
Fourn factures non parvenues.(408100000)	2 730
Dettes fiscales et sociales :	10 296
Pers congés a payer(428200000)	6 623
Prov. charges sur congés payés(438500000)	3 167
Etat autres charges a payer(448600000)	507
TOTAL	13 061

CERTIFIÉ CONFORME

A L'ORIGINAL

par le Président

AABAM

Société Par actions Simplifiée au capital de € 50 000
Siège Social : 161 Boulevard Henri Sellier- 92150- SURESNES
NANTERRE B 421 194 077

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 Juin 2022**

L'an deux mil vingt deux,

Le 29 Juin,

A 15 heures,

Les actionnaires de AABAM, Société Par actions Simplifiée au capital de 50 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 161, Boulevard Henri Sellier 92150 – SURESNES, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Philippe SEBAN, Président, possédant 430 actions,
- Madame Caroline ROGER SEBAN possédant 70 actions.

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe Seban, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation d'un montant de dividendes et de sa mise en paiement
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport établi par le Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce, établis par la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un résultat bénéficiaire de 153 753,06 Euros, décide de l'affecter :

A l'apurement du compte « Report à nouveau débiteur » pour 6 921,45 Euros

Au compte « Autres réserves » pour le solde, soit 146 831,61 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve l'affectation d'un montant distribuable de 50 000 Euros. Elle fixe en conséquence le dividende à 100 Euros pour chacune des actions composant le capital social. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 11 juillet 2022.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée constate qu'un dividende a été distribué l'année dernière.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires ou leurs mandataires.